Excelsia

DYNAMIQUE EMBAUCHE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

1 rue Ambroise Croizat
91120 PALAISEAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE
Membre de la Compagnie Régionale de Paris - Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France
9, rue de Saint Sénoch - 75017 Paris - Tel. : 01 47 22 50 85
E-mail : secretariat@excelsia-audit.fr
SARL au capital de 43 000 € - 525 243 663 RCS Paris – APE 69.20Z

Excelsia

DYNAMIQUE EMBAUCHE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

1 rue Ambroise Croizat
91120 PALAISEAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2022

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29/06/2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DYNAMQUE EMBAUCHE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association DYNAMIQUE EMBAUCHE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel *d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE
Membre de la Compagnie Régionale de Paris - Inscrite au Tableau de l'Ordre Paris Ile de France
9, rue de Saint Sénoch - 75017 Paris - Tel. : 01 47 22 50 85
E-mail : secretariat@excelsia-audit.fr
SARL au capital de 43 000 € - 525 243 663 RCS Paris – APE 69.20Z

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés que les règles et principes comptables sont bien appliqués au sein de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 08/06/2023



Le Commissaire aux comptes
SARL EXCELSIA, représenté par
Carole Boulanger

Dynamique Embauche

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	EXERCICE 2022 BRUT	(à déduire)	NET	EXERCICE 2021 NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	6 174	6 022	152	152
Fonds commercial (1)				
Autres				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industri	16 244	5 363	10 881	10 881
Autres	121 939	102 492	19 446	35 307
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à êtres cédés.				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	29 699		29 699	29 644
TOTAL I	**174 056**	**113 877**	**60 179**	**75 985**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services) (a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances usagers et comptes rattachés	556 630	31 594	525 036	711 139
Créances reçus par legs ou donations destinés à êtres cédés.				
Autres	190 642		190 642	196 754
Valeurs mobilières de placement	58 868		58 868	58 288
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	418 043		418 043	263 413
Charges constatées d'avance (3)	11 488		11 488	2 248
TOTAL II	**1 235 671**	**31 594**	**1 204 078**	**1 231 842**
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 409 727**	**145 471**	**1 264 256**	**1 307 827**

(1) Droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part.

Dynamique Embauche

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

PASSIF	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	35 884	35 884
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation (à détailler)		
Réserves :		
Réserves affectées à l'investissement		
Excédents affectés à la compensation d'amortissement		
Réserve de compensation		
Réserves de trésorerie	153 421	153 421
Autres	342 284	410 486
Report à nouveau (a)	34 537	34 537
Résultat comptable de l'exercice (b)	14 294	-68 202
Situation nette (sous total)	**580 420**	**566 127**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement (renouvelables)		
Provisions règlementées		
Provision pour couverture besoin fonds de roulement		
Provision pour renouvellement des immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
TOTAL I	**580 420**	**566 127**
Provisions		
Provisions pour risques	119 902	117 923
Provisions pour charges	44 683	44 683
TOTAL II	**164 585**	**162 606**
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	219 131	250 000
Emprunts et dettes financières divers	498	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c)	28 890	28 022
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	258 510	294 982
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 221	6 090
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**519 251**	**579 094**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**1 264 256**	**1 307 827**
(1) Dont à plus d'un an	157 069	250 000
Dont à moins d'un an	362 182	329 094
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		

(b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe (-) lorsqu'il s'agit d'une perte

(c) Dettes sur achats ou prestations de services

(d) A l'exception, pour application de (1) des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

DYNAMIQUE EMBAUCHE

COMPTE DE RESULTAT DU 1er au 31 DECEMBRE 2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 781 743,54	1 765 445,00
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	636 398,33	626 448,65
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	110 433,45	46 342,25
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits	22 979,43	33 316,52
Total I	**2 551 554,75**	**2 471 552,42**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	268 290,77	261 626,41
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	101 132,98	92 236,16
Salaires et traitements	1 637 628,23	1 637 628,23
Charges sociales	416 420,68	343 887,69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-73 981,47	11 846,36
Dotations aux provisions	118 967,84	118 967,84
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	55 569,25	78 943,29
Total II	**2 524 028,28**	**2 545 135,98**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**27 526,47**	**-73 583,56**

COMPTE DE RESULTAT DU 1er au 31 DECEMBRE 2022

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 071,31	6 992,11
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**1 071,31**	**6 992,11**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 772,52	1 168,20
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**2 772,52**	**1 168,20**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-1 701,21**	**5 823,91**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	**0,00**	**0,00**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	11 294,63	183,58
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	**11 294,63**	**183,58**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-11 294,63**	**-183,58**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	237,00	259,00
Total des produits (I + III + V)	**2 552 626,06**	**2 478 544,53**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**2 538 332,43**	**2 546 746,76**
EXCEDENT OU DEFICIT	**14 293,63**	**-68 202,23**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	0,00	1 330,00
TOTAL	**0,00**	**1 330,00**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	0,00	1 330,00
TOTAL	**0,00**	**1 330,00**

DYNAMIQUE EMBAUCHE

Z.A.E LES GLAISES
5 AVENUE DU 1ER MAI
91120 PALAISEAU

ANNEXE AU BILAN
EXERCICE 2022

ALLIANCE EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable
TOUR CIT - 3 rue de l'arrivée
75015 - PARIS

DYNAMIQUE EMBAUCHE

TOTAL DU BILAN		**1 264 256,25**
TOTAL DES PRODUITS		**2 552 626,06**
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent	**14 293,63**

L' exercice couvre la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, et a une durée de 12 mois.

Cette annexe, composée des notes et tableaux indiqués dans le sommaire ci-après, fait partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE — N° de page

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE — 2

. Secteur d'activité

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS — 3

. Règles et méthodes comptables
. Calcul des amortissements et des provisions

III - NOTES SUR LE BILAN — 4 et 6

. Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé
. Amortissements
. Provisions
. Fonds dédiés
. Etat des créances et des dettes classées selon leur date d'échéance
. Produits à recevoir et charges à payer
. Charges et produits constatés d'avance
. Plus values latentes

DYNAMIQUE EMBAUCHE

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

SECTEUR D'ACTIVITE

L' Association est une association intermédiaire conventionnée

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

CHANGEMENTS DE METHODE OU D'ESTIMATION ET IMPACT

NEANT

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES RETENUS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés par le conseil d'administration sont élaborés et présentés en vertu de l'article L612-4 du code de commerce et conformément aux règles édictées par les règlements ANC (Autorité des Normes Comptables) N°2014-03 relatif au plan comptable et n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Les comptes sont présentés conformément au règlement ANC N°2019-04 du 8 novembre 2019,

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

. Installations techniques	3 ans
. Matériel de bureau	2 à 3 ans
. Matériel informatique	2 à 3 ans
. Mobilier	2 à 5 ans
. Matériel de transport	3 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable et que le risque de non récupération a été évalué

III - NOTES SUR LE BILAN

MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE

	A l'Ouverture	Augmentations	Diminutions	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	6 174			6 174
. Autres immobilisations corporelles	183 391	5 939	51 147	138 183
	-			-
. Immobilisations en cours	-			-
. Immobilisations financières	29 645	805	750	29 700
TOTAUX	**219 210**	**6 744**	**51 897**	**174 056**

AMORTISSEMENTS

	A l'Ouverture	Dotations	Diminutions	A la clôture
. Immobilisations incorporelles	6 022	-	-	6 022
. Autres immobilisations corporelles	137 202	11 414	40 761	107 855
TOTAUX	**143 224**	**11 414**	**40 761**	**113 877**

PROVISIONS

	A l'Ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
. Provisions pour risques et charges	162 606	1 979		164 585
. Provisions/clients et comptes rattach	13 968	31 594	13 968	31 594
				-
, Fonds dédiés		-		-
				-
, Participations financières		-		-
TOTAUX	**176 574**	**33 573**	**13 968**	**196 179**

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES SELON LEUR DATE D'ECHEANCE

a)	**Montant total des créances**		**747 272**
	A moins d'un an	747 272	
	A plus d'un an	-	
b)	**Montant total des dettes**		**300 119**
	A moins d'un an	300 119	
	A plus d'un an et moins de 5 ans	-	
	A plus de 5 ans	-	

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

a)	**Produits à recevoir**		**-**
	Créances clients et comptes rattachés	20 953	
	Autres créances	-	
b)	**Charges à payer**		**54 191**
	Dettes fiscales et sociales	54 191	
	Autres dettes	-	

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

a)	**Total des charges constatées d'avance**		**11 488**
	Exploitation	11 488	
	Hors exploitation		
b)	**Total des produits constatés d'avance**		**-**
	Exploitation	-	
	Hors exploitation		

DIFFERENCE D'EVALUATION SUR ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

	Evaluation au bilan	Evaluation au dernier prix du marché
Valeurs mobilières de placement	58 868	58 868

Soit une plus value latente de

PROVISION POUR RETRAITE

Le montant des indemnités de départ à la retraite a été estimé au 31 décembre 2022 pour l'ensemble du personnel selon les paramètres suivants s'élèvent à 4 902 euros.

Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis
Table de progression des salaires 1%
Table de rotation du personnel non cadre 1%
Table de rotation du personnel cadre 5%
Taux d'actualisation : 2,25%

EMPRUNT

L'association a souscrit un prêt garanti par l'état de 250 000€ auprès de la Caisse de crédit Mutuel de Verrières Mutuel de Verrières le Buisson, dans les conditions fixées par la loi n°2022-289 du 23 mars 2022 de finances rectificative pour 2022, la loi 2022-935 du 30 juillet 2022 et l'arrêté du 23 mars 2022 modifié, accordant la garantie de l'Etat aux Etablissement de crédit et sociétés de financement en application de l'article 6 de la loi.
La date d'échéance du PGE prévue initialement le 10/06/2022 est différée au 04/07/2022 avec un remboursement constant à compter de cette date sur 48 mensualités de 5 370,92€, au taux fixe de 0,7%.